

# Enquête publique - SDRIF- E IdF 2040

## Note d'information

**Le projet de SDRIF-E, (Schéma Directeur Ile de France – Environnement)** est actuellement soumis à enquête publique dans toute l'île de France. Il est porté par la Région dont il est un outil qui s'impose aux autres échelons territoriaux (départements, intercommunalités et communes)

### Le SDRIF-E, qu'est-ce que c'est ?

- Un document qui définit le cadre d'aménagement et de développement de la région Île-de-France jusqu'en 2040 (habitat, mobilité, activités économiques.....)
- Le SDRIF-E contrôle l'artificialisation des sols et la capacité à urbaniser.
- Les documents d'urbanisme des communes (et de tous les intermédiaires) devront être rendus compatibles avec le SDRIF-E.
- Un SDRIF-E concerté : 5 000 contributions, des dizaines de réunions de concertation, des milliers de Franciliens interrogés (pour la commune surtout via l'intercommunalité)

### Un SDRIF devenu SDRIF-E (Environnement) : une consommation foncière de -20% par décennie

- Le précédent SDRIF autorisait 1 315 ha d'artificialisation chaque année.
- Le SDRIF-E va rompre avec ce laisser-faire en favorisant le recyclage urbain tout en soutenant la construction et la réindustrialisation de la région.
- Pour la première fois, le SDRIF-E comprend un pilier environnemental.
- Le SDRIF-E réduit par 3 la consommation foncière par rapport au SDRIF de 2013 (560 ha/an).

### Et concrètement?

- Un texte qui présente une vision partagée à horizon 2040.
- Des orientations réglementaires.
- 3 cartes à valeur réglementaire :
  - Une carte générale d'aménagement : « Maîtriser le développement urbain »
  - Une nouvelle carte économique : « Développer la souveraineté productive régionale »
  - Une nouvelle carte environnementale : « La nature au cœur du projet régional »

### La vision : créer une Île-de-France polycentrique

- Une Région polycentrique : création de 27 centralités et de 112 polarités.
- En finir avec le « métro-boulot-dodo » en encourageant le développement économique en dehors de Paris et en créant une Région des 20 minutes qui permettra un « esprit village » avec des villes humaines, multi-services à la place des banlieues dortoirs.
- Ces centralités comme les pôles gares rapprocheront logement, emploi, commerces et services et permettront à chacun de travailler, éduquer ses enfants, se divertir, se cultiver et faire du sport là où il vit.
- Ces centralités auront davantage de droits à urbaniser mais cela implique également des devoirs en matière de création d'équipements publics et de logements pour faire face à notre réalité démographique.

- Une protection des zones pavillonnaires et des poumons verts de l'Île-de-France.
- Un bouclier rural pour les plus petites communes : au moins 1 Ha de possibilité d'extension ;
- A ce jour Cernay figure dans les tableaux « capacités d'extension non cartographiés » pour le niveau minimum de 1 Ha mais la surface exacte sera arrêtée au niveau du SCoT en fonction d'une grille de besoins gérée au niveau de l'intercommunalité (Rambouillet Territoires).